



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.96/825/Part I/8
23 août 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-cinquième session

ACTIVITES DU HCR FINANCEES PAR LES FONDS CONSTITUES AU MOYEN
DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES : RAPPORT POUR 1993-1994
ET PROJET DE BUDGETS-PROGRAMMES POUR 1995

PARTIE I. AFRIQUE

Section 8 - Erythrée

(document soumis par le Haut Commissaire)

I.8 ERYTHREE

Aperçu de la situation

Caractéristiques de la population réfugiée

1. Au 31 juillet 1994, l'Erythrée comptait 1 240 réfugiés, dont 500 environ étaient de Djibouti, 450 du Yémen, 282 de Somalie et 8 de divers autres pays. Les réfugiés de Somalie et des autres pays reçoivent une assistance du HCR à Asmara et à Assab, et ceux de Djibouti reçoivent une assistance du gouvernement. Aucune assistance n'a encore été fournie aux Yéménites. Aucun de ces réfugiés n'est économiquement autonome.

2. Un nombre estimatif de 100 000 réfugiés érythréens sont rentrés spontanément du Soudan en Erythrée, principalement dans les zones rurales, depuis que ce pays a accédé à l'indépendance en 1991; 430 000 autres hésitent à rentrer.

Principaux faits nouveaux (1993 et premier trimestre 1994)

3. Après 30 ans de guerre, une majorité massive a voté pour l'indépendance, et l'Etat de l'Erythrée est né le 24 mai 1994. L'Erythrée étant un pays nouveau, le gouvernement n'a pas encore ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni la Convention de 1969 de l'Organisation de l'unité africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

4. A la suite de l'envoi en Erythrée d'une mission interorganisations composée de représentants d'organismes des Nations Unies (dont le HCR), d'organisations non gouvernementales (ONG) et de donateurs bilatéraux organisée sous les auspices du Département des affaires humanitaires (DAH), le Gouvernement érythréen a donné son assentiment, en mai 1993, à un projet de rapatriement/réintégration/réadaptation connu sous le nom de PROFERI (programme pour la réintégration et la réadaptation des réfugiés et l'aménagement de zones de réinstallation en Erythrée) intéressant la totalité des réfugiés érythréens rentrés du Soudan, dont le nombre est estimé à 500 000. Le budget total du projet PROFERI est estimé à environ 262 millions de dollars, la part du HCR représentant quelque 32 millions de dollars destinés à couvrir, entre autres, les frais de transport, l'accueil et les premiers stades d'intégration. Les activités davantage orientées vers le développement relevant des domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de la construction d'abris, de l'approvisionnement en eau et de la construction de routes sont laissées aux autres participants au programme.

5. Le Gouvernement érythréen a considéré que la réponse de la communauté des donateurs à ce programme (quelque 32 millions de dollars) n'était pas suffisante pour permettre d'entreprendre une opération de rapatriement à grande échelle. Il a donc été convenu entre le gouvernement et le DAH de commencer par un projet pilote pour le rapatriement et l'intégration d'environ 4 500 familles (15 000 à 20 000 personnes) dans neuf zones d'accueil en Erythrée. Les autorités érythréennes ont commencé au début de 1994 les préparatifs en vue d'accueillir ce groupe, notamment la construction de structures d'accueil. En outre, en avril 1994, le Gouvernement érythréen et le HCR ont signé un accord établissant un cadre juridique pour le retour des

réfugiés dans la sécurité et la dignité. Des entretiens sont en cours entre le HCR et le Gouvernement soudanais pour établir des modalités d'enregistrement des candidats au rapatriement, assurer le caractère volontaire du rapatriement et garantir le droit de chaque réfugié de rentrer dans son pays d'origine. On espère que le premier mouvement organisé de réfugiés pourra avoir lieu après la saison des pluies en septembre 1994, et que tout le groupe de 4 500 familles sera en Erythrée avant la fin de 1994.

6. Les Gouvernements du Yémen et de l'Erythrée sont convenus, au début de 1994, de stopper le courant de Somalis réfugiés/demandeurs d'emploi qui passaient par Assab pour se rendre au Yémen et qui, en fait, restaient de façon permanente à Assab. Le HCR a accepté de fournir une assistance uniquement aux réfugiés authentiques, et non aux personnes en transit. Toutefois, avant qu'un programme d'assistance puisse être mis au point, il s'est produit à Assab un mouvement inverse de Somalis fuyant le Yémen, en même temps qu'une arrivée de Yéménites. Le HCR est donc en train de modifier en conséquence son programme d'assistance à Assab, notamment en construisant un centre d'accueil.

Objectifs et priorités du programme

7. Une assistance soins et entretien continuera d'être fournie à l'ensemble des réfugiés en 1995, et la fourniture de services tels que abris, soins de santé, approvisionnement en eau potable et assainissement sera améliorée, ainsi que les possibilités d'éducation de base. En même temps, les possibilités de rapatriement librement consenti et les moyens d'augmenter l'autonomie seront explorés.

8. Depuis le début du deuxième semestre de 1994, le HCR s'emploie à prendre les mesures nécessaires pour préparer une infrastructure et des services de base pour accueillir les réfugiés rentrant du Soudan dans le cadre du projet PROFERI. Un nombre limité de mouvements organisés sera effectué en 1994.

9. Le HCR mettra l'accent sur les moyens devant permettre aux rapatriés de devenir autonomes dans les délais les plus courts possibles. Des projets à impact rapide seront mis en oeuvre dans les principales zones de rapatriement grâce à la fourniture d'une assistance qui profitera à la population locale de ces zones tout en améliorant les possibilités de réintégration des rapatriés.

Modalités de mise en oeuvre/apports nouveaux

10. L'organisme chargé de l'exécution du programme des réfugiés en Erythrée est le Ministère de l'intérieur.

11. Le Gouvernement érythréen a opté pour une politique d'exécution par les organismes nationaux, selon laquelle les programmes financés par l'étranger seront exécutés directement par des organismes gouvernementaux. Pour le programme PROFERI et pour la coordination de la mise en oeuvre du programme de rapatriement, c'est le Commissaire aux affaires de réfugiés en Erythrée qui est l'interlocuteur du HCR, et les ministères compétents jouent le rôle d'organismes d'exécution. Ainsi, les centres d'accueil et les emplacements de

réinstallation seront aménagés et gérés directement par le Commissaire aux affaires de réfugiés en Erythrée.

12. Dans le cadre du projet PROFERI, plusieurs organismes des Nations Unies ont prévu de faire des apports pour les éléments ci-après :

PNUD : Coordination générale et appui aux organismes et opérations
OMS : Appui dans le secteur de la santé
PAM : Aide alimentaire
FAO : Agriculture, bétail, boisement
UNICEF : Approvisionnement en eau

13. Les donateurs bilatéraux et les ONG participeront directement avec les ministères compétents à certaines activités, qui seront coordonnées par le Commissaire aux affaires des réfugiés en Erythrée.

Programmes généraux

Soins et entretien

a) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

14. Jusqu'à la fin du mois de mai 1994, le Ministère de l'intérieur a mis en oeuvre toutes les activités d'assistance pour les demandeurs d'asile. Pendant le deuxième semestre de 1994, le HCR commencera à financer un projet d'aide d'urgence aux réfugiés en Erythrée.

b) Proposition de programme pour 1995

15. Le HCR, en coopération avec le Ministère de l'intérieur, établira un programme pour la fourniture de secours (biens et services). La fourniture de services sociaux et de services d'intérêt collectif ainsi que de moyens d'éducation de base est également envisagée. Les niveaux d'assistance pour 1995 et 1996 n'ont pas encore été déterminés, mais ils seront fondés sur l'hypothèse du retour à la stabilité politique et à une situation normale en matière de sécurité en Somalie et dans d'autres pays voisins, retour qui facilitera la mise en oeuvre d'un programme de rapatriement librement consenti.

Programmes spéciaux

Programme de rapatriement en Erythrée

a) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

16. Sous réserve d'un accord entre le Gouvernement du Soudan et le HCR, le projet pilote PROFERI sera mis en oeuvre à compter de septembre 1994. Cela devrait permettre au HCR et au Commissaire aux affaires de réfugiés en Erythrée d'accueillir 4 500 familles de rapatriés dans neuf emplacements choisis dans quatre provinces différentes, et de faciliter leur intégration.

17. Le HCR est également en train d'étudier la possibilité de mettre en oeuvre des projets à impact rapide dans les zones de rapatriement avant la fin de 1994.

b) Proposition de programme pour 1995

18. Selon le plan initial de rapatriement des réfugiés érythréens du Soudan, qui a été soumis en juillet 1993, la première phase du projet PROFERI aurait permis le rapatriement librement consenti de 150 000 réfugiés. Etant donné que le programme a été retardé, le plan actuel prévoit que 120 000 à 150 000 personnes rentreront dans le pays avant la fin de 1995. Le HCR fournira une assistance aux rapatriés, par l'intermédiaire du Commissaire aux affaires de réfugiés en Erythrée, sous forme de denrées alimentaires essentielles, transports à l'intérieur du pays, aménagement de zones de réinstallation, transport et distribution de produits autres qu'alimentaires, construction d'abris provisoires et appui institutionnel permanent au Commissaire aux affaires de réfugiés en Erythrée et aux ministères compétents chargés de l'exécution. Suivant les progrès qui seront réalisés dans la mise en oeuvre des projets à impact rapide en 1994, le projet PROFERI pourra être étendu à des zones plus vastes en 1995.

19. Pendant l'année 1996, le HCR continuera à apporter un appui pour le rapatriement librement consenti de réfugiés érythréens à partir du Soudan. On compte qu'à la fin de 1996, tous les réfugiés vivant dans des camps/zones d'installation de réfugiés et dans des zones urbaines au Soudan auront été rapatriés en Erythrée.

Coûts afférents à l'exécution du programme et à l'appui administratif

a) Variations par rapport aux activités planifiées pour 1993

20. Pendant l'année 1993, le HCR a assuré une présence minimale à Asmara en attendant le commencement de l'opération de rapatriement organisée. Les principales dépenses qui ont été engagées l'ont été pour les traitements et salaires du personnel, les frais de voyage, les frais de location de locaux, les frais de communication et autres dépenses générales de fonctionnement.

b) Planification de la mise en oeuvre pour 1994

21. Au début de l'année, le HCR a continué d'assurer une présence minimale de son personnel étant donné que l'accord de pays n'avait pas encore été conclu. En conséquence, seulement des activités minimales ont été entreprises, bien que des plans en cas d'imprévus aient été établis, qui prévoyaient la fourniture d'une assistance soins et entretien à environ 600 réfugiés somalis, ainsi que le rapatriement de quelque 430 000 réfugiés érythréens du Soudan, plans qui devaient être mis en oeuvre une fois l'accord mené à bonne fin. Pendant cette période, la gestion a été assurée par le fonctionnaire chargé de l'administration. A la suite de pourparlers avec le Gouvernement érythréen, un chargé de mission a été envoyé à Asmara au mois de mars. La signature de l'accord avec le gouvernement à la mi-avril 1994 a permis au HCR d'établir les prévisions de dépenses pour les projets d'assistance et de commencer la construction d'un camp dans la zone d'Assab. Par la suite, un administrateur

principal de programme et un administrateur chargé de la protection ont également été nommés. Deux postes de garde ont été supprimés à compter du 1er janvier 1994. Des frais de voyage plus élevés sont prévus dans le budget révisé pour 1994 pour assurer un bon contrôle de l'opération de rapatriement de réfugiés du Soudan. Le transfert envisagé du Bureau du HCR dans les locaux communs des Nations Unies sera probablement retardé étant donné que les travaux nécessaires n'ont pas encore commencé. En attendant, en avril 1994, le bureau du Chargé de mission a été transféré dans des locaux temporaires dans lesquels il a fallu faire des transformations et des réparations d'importance mineure. Les prévisions révisées pour 1994 tiennent compte de ces dépenses, ainsi que de la contribution du HCR aux dépenses afférentes aux locaux communs.

c) Proposition de programme pour 1995

22. Pour le moment, les prévisions initiales pour 1995 sont analogues aux prévisions révisées pour 1994.

23. De nouveaux bureaux extérieurs vont être créés dans les centres d'accueil de Tessenei, Ghirmaika et Mahमित. Leur personnel sera constitué d'assistants affectés au contrôle du Programme qui se déplaceront en motocyclette afin de supprimer les problèmes que pourrait poser le stationnement de véhicules à proximité de ces centres et l'emploi de chauffeurs supplémentaires. L'Assistant de programme pour Tessenei s'occupera également du bureau du Ghirmaika.

24. Le programme de soins et entretien pour les réfugiés se poursuivra selon les besoins. Le contrôle de ce programme sera très probablement assuré par l'Administrateur et l'Assistant chargés de la protection.

DEPENSES DU HCR EN ERYTHREE
(en milliers de dollars des Etats-Unis)

1993	1994		1995	
Montant engagé	Allocation approuvée par le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire pour 1993	Allocation révisée demandée	Source des fonds et type d'assistance	Allocation proposée/projection
PROGRAMMES SPECIAUX				
-	25 000,0	-	CORNE DE L'AFRIQUE	-
-	-	519,0	EXECUTION DU PROGRAMME Voir annexes I a et II a	520,3
-	-	137,9	APPUI ADMINISTRATIF Voir annexes I b et II b	181,1
0,0	25 000,0	656,9	TOTAL GENERAL	701,4
